

Service des Experts
Tél : 01.44.32.74.90

Mme HNIN TUN San San
INALCO
65 rue des Grands Moulins
75013 PARIS 13

LS
Madame l'expert,

Nous avons le plaisir de vous faire connaître que, conformément aux dispositions de l'article 2 II de la loi du 29 juin 1971 modifiée, l'assemblée générale de la cour d'appel de Paris a, lors de sa séance du 7 Novembre 2023, émis un **AVIS FAVORABLE** à votre réinscription pour une **durée de 5 ans**, sur la liste des experts judiciaires près la cour d'appel :

sous la branche : H-INTERPRÉTARIAT - TRADUCTION
dans la spécialité : H-01.04.03-Birman

sous la branche : H-INTERPRÉTARIAT - TRADUCTION
dans la spécialité : H-02.04.03-Birman

Votre réinscription sera effective à compter du 1er janvier prochain.

Vous trouverez, ci-joint, une attestation établie pour cinq ans.

En application de l'article 10 du décret n° 2004-1463 du 23 décembre 2004 relatif aux experts, il vous appartiendra, si vous le souhaitez, de solliciter à l'expiration de votre période quinquennale, et ce, **avant le 1^{er} mars 2028**, votre réinscription pour un nouveau mandat de 5 ans si vous remplissez toujours les conditions d'exercice.

Par ailleurs, j'ai l'honneur de vous rappeler les dispositions de l'article 23 du décret du 23 décembre 2004 sur les obligations des experts : « l'expert fait connaître tous les ans avant le 1er mars au procureur général le nombre de rapports qu'il a déposés au cours de l'année précédente ... ainsi que les formations suivies dans l'année écoulée ».

Ces documents peuvent être adressés par courriel, au service des experts : experts.ca-paris@justice.fr

Veillez agréer, Madame l'expert, l'expression de notre considération distinguée.

P/ Le Directeur des services du greffe
Ivan Pierron



Greffier



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cour d'appel de Paris
Parquet général**

PARIS le 8 Novembre 2023

ATTESTATION

Je soussignée, Florence Lifchitz, substitut général près la Cour d'appel de Paris, atteste par la présente que Madame San San HNIN TUN, née le 25 Décembre 1962 à YANGON (BIRMANIE), a été réinscrite par décision de l'assemblée générale de la cour d'appel de Paris du 7 Novembre 2023 sur la liste des experts judiciaire près ladite Cour pour une durée de cinq ans :

sous la branche : H-INTERPRÉTARIAT - TRADUCTION,
dans la spécialité : H-01.04.03 - Birman

sous la branche : H-INTERPRÉTARIAT - TRADUCTION,
dans la spécialité : H-02.04.03 - Birman

Florence LIFCHITZ

Substitut général

